



**Mairie**  
**08000 WARCQ**  
03.24.56.01.62  
[warcq@orange.fr](mailto:warcq@orange.fr)  
[www.warcq.fr](http://www.warcq.fr)

## ARRÊTÉ N° 89 - 2022

**Portant sur l'interdiction de la circulation des piétons sur le trottoir  
au droit du n° 11 Boulevard Lucien Pierquin**

**Le Maire de WARCQ,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la circulation et du stationnement de Madame le Maire,*

*Vu l'article R. 225 du Code de la Route,*

*Considérant les travaux qui vont être réalisés par l'entreprise PEREIRA EURL, 3 Rue des Cerisiers 51110 AUMENANCOURT, en vue de la réfection d'un branchement électrique au droit du n° 11 Boulevard Lucien Pierquin (RD n° 8043), à son intersection avec la Promenade des Bertholet (RD n° 9),*

*Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,*

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les restrictions de circulation et de stationnement, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ, énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

**Le mercredi 22 juin 2022, et ce jusqu'à la fin des travaux.**

**Article 2 :** L'entreprise PEREIRA sera autorisée à occuper le trottoir au droit de la zone de travaux, à l'angle du Boulevard Lucien Pierquin avec la Promenade des Bertholet, afin d'y stationner ses véhicules de chantier.

**Article 3 :** Les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face (au droit du n° 75 Promenade des Bertholet - magasin Fleur Bleue).

**Article 4** : Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant ces réglementations seront placés aux extrémités des sections affectées par l'entreprise.

**Article 5** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur l'agent de Police Municipale,*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 15 juin 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.